

LYON PART-DIEU



Extension de l'esplanade Nelson Mandela

Compte rendu du Rendez-vous de l'Esplanade n°03

Samedi 6 novembre 2021

d'ici là



**VILLE DE
LYON | 3^e**

GRAND LYON
la métropole

Intervenants

Laurine ALFANDARI - SPL Lyon Part-Dieu

Marie VIDAL - Adjointe du 3ème arrondissement Délégation CA Propreté et prévention des déchets

Claire TRAPENARD - Paysagiste (D'ici là)

Julien BROUILLARD - Concertation - (Dédale)

Inès MARTORELL - Concertation - (Dédale)

Nombre de participants : 13 participants

Rappel du contexte

L'objectif du *Rendez-vous de l'Esplanade n°03* était d'organiser un temps de rencontre afin que les propriétaires de chiens, concernés par le déplacement de l'aire canine située dans le Square Alban Vistel, puissent échanger sur le nouvel emplacement de l'aire canine.

La rencontre s'est déroulée sur l'emplacement de la **future aire canine** :



Rappel du projet

Le projet de parc présenté par d'ici-là répond à plusieurs enjeux :

- Engager un seul paysage étendu, réunissant 3 espaces verts existants : le square Alban Vistel, l'Esplanade Nelson Mandela et la pointe Nord ;
- Installer des programmes de loisirs (sports, jeux, détente...) et conforter les usages existants ;
- Aménager une place centrale au cœur du futur parc et apaiser la circulation le long de l'avenue Felix Faure ;
- Créer une infrastructure paysagère dominante et désimperméabiliser l'aire de jeux ;
- Aménager une crèche en plein air dans le Square Alban Vistel ;

Éléments saillants de la rencontre

Lors de la rencontre, les échanges ont porté sur les éléments suivants :

- L'emplacement ;
- La superficie et la délimitation ;
- L'aménagement intérieur ;
- L'approche de médiation, sensibilisation et pédagogie à mettre en place auprès des propriétaires de chiens et des usagers du parc



Compte rendu des échanges

L'emplacement de la future aire canine

→ Principales questions et remarques

- L'ensemble des participants a exprimé son mécontentement quant au déplacement de l'aire canine existante. L'emplacement actuel est apprécié des propriétaires de chiens car elle est éloignée de l'animation et des flux de la prairie événementielle et de l'aire de jeux.
- Le déplacement de l'aire canine le long du Fort Montluc constitue une régression quant à la place du chien en ville.
- La proximité de la future aire canine avec les autres usagers du parc notamment les enfants inquiète les participants. La future aire canine serait trop visible depuis le cheminement piéton.
- La proximité de la future aire canine avec le tramway inquiète certains participants.

→ Réponses apportées :

- *L'aménagement d'une crèche en plein en air est prévu sur l'emplacement de l'aire canine actuelle. Cette décision a été statuée par les élus de la ville de Lyon.*
- *Une épaisseur végétale sera aménagée afin de rendre l'espace plus confidentiel et moins visible des autres usagers notamment les enfants.*
- *L'épaisseur végétale et le sas d'entrée assurent une mise à distance vis à vis du tramway.*

La superficie et la délimitation de la future aire canine

→ Principales questions et remarques

- Plusieurs participants se demandent s'il est possible de redéfinir les limites et agrandir la superficie de la future aire canine en déplaçant la clôture afin d'agrandir la surface.
- L'ensemble des participants signale que plus l'espace est petit plus les chiens sont agressifs.
- Plusieurs participants signalent qu'en fin de journée et le weekend, une trentaine de chiens se partagent l'aire canine actuelle et la superficie de la future aire canine ne garantira pas une bonne cohabitation entre les animaux.
- La barrière située le long de l'aire canine interroge les participants. Les balles et les chiens pourraient passer de l'autre côté de la barrière, dans l'enceinte de la gendarmerie. (Cf. photo)
- Les participants proposent d'adjoindre l'espace de l'autre côté, le long du Fort Montluc pour agrandir la superficie de l'aire canine.



Espace supplémentaire
identifié par les participants

→ Réponses apportées :

- *Les clôtures existantes sont amenées à rester pour laisser la place à d'autres usages, à savoir les agrès sportifs et l'entrée dans le parc.*
- *L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et la SPL étudiera la possibilité d'agrandir la surface de l'aire canine avec l'espace identifié : le long du fort à l'Est et/ou sur le triangle Ouest côté Mouton Duvernet.*
- *Le traitement des limites (hauteur, typologie) sera étudié par l'équipe de MOE, au regard des remarques émises et de la relation aux espaces intérieurs (l'aire canine) et extérieurs (la préfecture de Police et la Prairie centrale). La limite Nord de l'aire canine constituant la façade de fond du Parc et la limite Sud étant à la vue immédiate des bureaux.*

L'aménagement intérieur de la future aire canine

→ Principales questions et remarques

- Les aménagements suivants ont été identifiés par les participants :
 - Sas d'entrée avant d'entrer dans l'aire canine
 - Point d'eau
 - Éclairage
 - Assises (un ou deux bancs pour mais essentiellement des assis-debout)
 - Poubelles
 - Barrière de 2m (pour limiter les interactions entre les différents usagers et garantir leur sécurité)
 - Panneau d'information pour y installer une chartre de bonne conduite
 - L'accessibilité PMR au sein de l'aire canine
 - Deux entrées avec l'ajout d'une entrée à l'est (voir schéma ci-dessous)



L'approche de médiation, sensibilisation et pédagogie à mettre en place auprès des propriétaires de chiens et des usagers du parc

→ *Principales questions et remarques*

- La présence d'un éducateur canin de manière ponctuelle serait nécessaire pour garantir la sécurité des animaux et des propriétaires de chien.
- L'organisation de temps de sensibilisation auprès des autres usagers du parc notamment les enfants serait préférable pour garantir la sécurité de tous.
- La mise en place d'un permis canin pour les propriétaires de chiens.

→ *Réponses apportées :*

- *La SPL Lyon Part-Dieu pourra accompagner les propriétaires dans la mise en place d'agrès s'il y a une volonté collective après la livraison de l'espace, mais la collectivité n'assurera pas leur gestion.*
- *Une réflexion va être engagée sur l'organisation de temps de sensibilisation auprès des enfants et des collégiens.*
- *Une réflexion va être engagée du côté de la collectivité sur la mise en place d'un permis canin.*

- *Les participants sont invités à participer à une conférence organisée par la Mairie du 3ème arrondissement de Lyon dans la salle des mariages.*
- *Le traitement des limites (hauteur, typologie) sera étudié par l'équipe de MOE, au regard des remarques émises et de la relation aux espaces intérieurs (l'aire canine) et extérieurs (la préfecture de Police et la Prairie centrale). La limite Nord de l'aire canine constituant la façade de fond du Parc et la limite Sud étant à la vue immédiate des bureaux.*